

CONSEIL NATIONAL  
DES ACTIVITÉS PRIVÉES  
DE SÉCURITÉ

**Décision n° 14/2012 du 8 février 2012 portant délégation de signature en matière  
de documents relatifs à la préparation et à la passation des marchés publics**

NOR : IOCD1206218S

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, notamment son article 21 ;

Vu le décret du 26 décembre 2011 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la décision n° 12/0050/A du 18 janvier 2012 portant changement d'affectation d'une attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu la décision n° 03/2012 du 30 janvier 2012 portant nomination du chef du service finances, immobilier, marchés, contrôle de gestion du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu le code des marchés publics,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anne-Lyse MANCEAU, chef du service des finances, de l'immobilier et des marchés publics, à effet de signer tous les documents relatifs à la préparation et à la passation des marchés publics, à l'exception des marchés eux-mêmes et de leurs avenants.

Article 2

Le secrétaire général du Conseil national des activités privées de sécurité est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 février 2012.

*Le directeur,*  
J.-Y. LATOURNERIE